

INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Emmanuel Amoos
Objet IRM à Verbier
Date 11.12.2018
Numéro 2.0257

Actualité de l'événement

Comme révélé par la presse ce dimanche, les faits se passent en ce moment.

Imprévisibilité

Nul ne pouvait prédire qu'une IRM serait implantée à Verbier.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Alors que les coûts de la santé ne cessent d'augmenter, il est important que le département de la Santé s'exprime sur cette situation et leur coût potentiel pour les assurés et pour le canton.

Comme révélé par Le Matin Dimanche, une IRM s'est installée à Verbier. Alors que le service communal concerné avait donné un préavis négatif, et sans aucune décision de l'exécutif, l'implantation de cette IRM a été financée par la commune.

Cela mis à part, on peut se demander les répercussions et la pertinence d'une telle acquisition sur les coûts globaux de la santé et les primes maladies.

Conclusion

C'est pourquoi le Département de la Santé est prié de répondre aux questions suivantes:

- Une IRM peut-elle s'implanter en dehors de toute planification cantonale?
- Si c'est le cas, quelle incidence financière pour le canton ou pour les coûts de la santé une IRM de plus pourrait avoir?
- Est-il judicieux d'avoir autant d'IRM si proches (3 à Martigny)?
- Existe-t-il un outil qui permette de contenir le nombre d'implantation d'IRM en Valais?